

Devoir surveillé – La France : des milieux métropolitains et ultramarins entre valorisation et protection

Diversité des milieux, outre-mer, parcs nationaux, littoraux et montagnes, valorisation touristique, protection (programme de géographie de 2^{nde})

Durée : 120 min – Sans document – Sur 20 points · 2^{nde}

Nom : _____

Date : _____

Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Maîtriser les notions et les repères

(4 pts)

Répondez à chaque question par quelques phrases rédigées et précises (1 point par question).

- Définissez l'adjectif « ultramarin » et citez les cinq départements et régions d'outre-mer.
- Qu'est-ce qu'une zone économique exclusive ? Expliquez pourquoi celle de la France est la deuxième du monde.
- Donnez la date et l'objectif principal de la loi Montagne et de la loi Littoral.
- Distinguez un parc national d'un parc naturel régional, avec un exemple de chacun.

Exercice 2 – Analyser un texte de loi : la loi Montagne

(4 pts)

Document : loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Son article 1er présente la montagne comme une « entité géographique, économique et sociale » qui appelle une politique spécifique « de développement, d'aménagement et de protection ». La loi prévoit notamment que l'urbanisation se fasse en continuité des bourgs et villages existants, que les terres agricoles, pastorales et forestières soient préservées, que les rives naturelles des lacs de moins de 1 000 hectares soient protégées sur une distance de 300 mètres, et que les grands projets touristiques (« unités touristiques nouvelles ») soient soumis à autorisation.

- Présentez le document : nature, date, contexte.
- Expliquez l'expression « entité géographique, économique et sociale ».
- Relevez deux mesures de la loi et montrez qu'elles cherchent à concilier valorisation et protection.
- Montrez, à l'aide d'un exemple, que la loi ne suffit plus à répondre aux défis actuels des montagnes françaises.

Exercice 3 – Étudier un cas ultramarin : le Parc amazonien de Guyane (4 pts)

Informations : créé en 2007, le Parc amazonien de Guyane est le plus vaste parc national français (plus de 3 millions d'hectares, cœur et aire d'adhésion réunis). Il occupe le sud de la Guyane, couvert de forêt équatoriale, où vivent notamment des communautés amérindiennes et bushinengé. Son cœur est réglementé, mais ces communautés y conservent des droits d'usage (chasse, pêche, cultures sur abattis). L'orpaillage illégal, qui détruit la forêt et pollue les rivières au mercure, y demeure la principale menace ; l'État le combat depuis 2008 par l'opération Harpie.

- Localisez le parc et caractérisez le milieu qu'il protège.
- Expliquez pourquoi ce milieu justifie une protection forte, aux échelles nationale et européenne.
- Montrez que ce parc illustre une protection menée avec les habitants.
- Expliquez pourquoi la lutte contre l'orpaillage illégal est si difficile.

Exercice 4 – Question problématisée

(4 pts)

Sujet : « En quoi les littoraux de la France métropolitaine sont-ils des milieux à la fois valorisés et protégés ? » Préparez puis rédigez en partie votre réponse.

- a) Définissez les termes du sujet et précisez ses bornes.
- b) Rédigez une problématique.
- c) Proposez un plan en trois parties, avec un exemple daté et localisé par partie.
- d) Rédigez le paragraphe de la partie consacrée à la protection.

Exercice 5 – Construire la légende d'un croquis

(4 pts)

Vous devez réaliser un croquis intitulé « La France métropolitaine : des milieux entre valorisation et protection ». Répondez aux questions qui préparent sa légende.

- a) Proposez une légende organisée en trois parties, avec un titre pour chacune.
- b) Choisissez un figuré adapté (aplats, points, lignes, pictogrammes) pour : les espaces de haute montagne, les stations littorales aménagées, les parcs nationaux, la pression touristique sur un site.
- c) Citez six éléments précis, localisés, que vous placerez sur le croquis.
- d) Justifiez l'ordre des parties de votre légende.

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).